



Conseil municipal N° 07/2020 du 8 Septembre 2020

Convocation en date du : 11/08/2020

Affichée le : 11/08/2020

Tableau de présence :

NOM	P	A	E	R	AP	Pouvoir donné à :	Réceptionné le :
BERTOMIEU Stéphane							
BAISE-GROGNET Elisabeth							
LAISSARD Jean-Louis							
LANTENOIS Myriam							
LEQUEUE Olivier							
MORLOT Michel							
MOUREAU Fernanda							
NAVEAU Vincent							
ODET Hervé							
PAQUIER Martine							
PETIT Cyrielle	X					Isabelle ROGNARD	08/09/2020
RIBAUT Jean-Pierre							
ROGNARD Isabelle							
TOMAS Sandrine	X					Stéphane BERTHOMIEU	08/09/2020
VIRET Pierre							
	15						

Public : 3 personne(s) présente(s) (presse) :

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 20 heures et 05 minutes par Monsieur le Maire.

Mr Olivier LEQUEUE est nommé secrétaire de séance.

OBSERVATIONS SUR LE PRECEDENT COMPTE-RENDU

Le compte-rendu n°05/2020 de la séance /07/2020 et le compte rendu n°06/2020 du 10 juillet 2020

- N'ont fait pas l'objet de remarques,
- Les compte-rendus, soumis au vote sont adoptés avec une abstention

ORDRE DU JOUR :

- Présentation de l'association la Passerelle
- Approbation compte rendu précédent
- Décisions prises par le Maire, dans le cadre de ses délégations
- Désignation des délégués CNAS
- Présentation de la maquette du bulletin municipal
- Questions diverses

PRESENTATION ASSOCIATION LA PASSERELLE

L'Association la Passerelle, est présentée à l'ensemble des conseillers présents par Monsieur ROSET Pierre et Josiane RIBAUT.

Monsieur ROSET informe que l'Association la Passerelle, est l'outil opérationnel de mobilisation, d'animation et de mise en réseau des acteurs économiques et sociaux dans le but de développer l'offre d'emploi et d'aider les Ambarrois, et les habitants des six autres communes adhérentes en recherche de travail ou en projet professionnel à atteindre leur objectif.

Il développe les grandes lignes de leurs activités notamment :

- les permanences,
- Les moyens de communication,
- les offres d'emploi,
- les sites,
- Le rôle du représentant de la commune,
- La cotisation municipale

Un rappel est fait sur le rôle des parrains et marraines, qui mènent leur mission avec beaucoup de bienveillance dans l'accompagnement des personnes en recherche d'emplois, et annonce une réussite de réinsertion approchant les 80%.

Des résultats encourageants sont prononcés de la part de Monsieur ROSET.

Informe également que l'Association participe au forum de l'emploi, 50 entreprises présentes ont recruté une dizaine de personnes, sur 450 visiteurs.

Rappelle que les emplois proposés sont mentionnés sur le site de la Passerelle, et Monsieur le Maire fait remarquer que les annonces reçues de leur part, sont également classées en mairie, à l'usage des concitoyens en recherche d'emplois.

Rappelle les permanences en mairie d'Ambérieux en Dombes : Tous les 1^{er} samedi de chaque mois, 9h -11h30.

La cotisation demandée cette année s'élève à 100€ par commune.

DESIGNATION MEMBRES CNAS

Monsieur le maire rappelle qu'il faut désigner deux personnes pour représenter le CNAS (Centre National d'Aide Sociale).

Demande à reconduire les candidatures soient : Sandrine TOMAS pour le collège des élus et Véronique BESSARD pour le collège des employés.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité, la nomination de ces deux personnes.

PRESENTATION DE LA MAQUETTE DU BULLETIN MUNICIPAL

Michel MORLOT présente la maquette du prochain bulletin municipal, et après un long débat, sur le choix du format, la quantité selon les thèmes, la dimension des photos, choix de la police, la proposition en format A4 plié est retenue, dans l'attente de retour de la part de la population sur le format.

Une distribution sera prévue par chaque élu (e) volontaire.
Un numéro d'archivage pour être mis en ligne sur le site.
L'intitulé de ce bulletin a été retenu par la commission : Thuri'mag

QUESTIONS DIVERSES :

PANNEAU POCKET :

Monsieur le Maire rappelle sa mise en place fin juillet, et informe que 32% des foyers ont installé l'application.

Le coût sera de 130€ par an pour la commune.
Les idées et suggestions sont les bienvenues pour les diffuser sur le panneau.

PANNEAU LUMINEUX :

Monsieur le Maire informe les contraintes en termes de coût pour positionner le panneau vers l'ancienne cabine téléphonique, du fait qu'il faut créer un réseau électrique.

Des idées d'emplacements sont évoquées :

- ✓ *Au carrefour vers l'école* : beaucoup de passages mais implantation coûteuse et problématique de sécurité routière ;
- ✓ *Vers le petit square de l'ancienne épicerie* :
atouts : terrain communal, électricité proche, implantation peu coûteuse, à proximité de la mairie, de l'école, restaurant, du passage
désavantage : le temps de lecture est-il suffisant, malgré le dos d'âne, arbuste à couper

L'implantation du panneau lumineux est retenue vers le square.

COMMERCE :

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas reçu de propositions écrites pour la reprise d'une épicerie, mais uniquement sur la reprise d'un bar et restaurant.

Informe qu'il ne souhaite pas faire de concurrence au seul restaurant du village, et que les loyers ne sont pas adaptés pour ce genre d'activités.

Rappelle que sur le territoire, les petits commerces épicerie de proximité, ne marchent pas, mais fait uniquement office de dépannage.

L'idée d'un passage camion-épicerie est évoquée, ainsi qu'un marché nocturne vers l'abri-bus.

Une demande de micro-crèche a été faite, la commission doit en étudier les tenants et aboutissants.

RENTREE SCOLAIRE :

Isabelle ROGNARD donne un compte rendu sur la rentrée scolaire qui s'est bien passée dans son ensemble. Informe que la rentrée des petits de la maternelle s'est fait en deux groupes, et sur deux jours, le mardi et le jeudi.

Madame Aurore CHARRE reste directrice de l'école, pour 99 élèves.

Du fait des consignes liées au protocole sanitaire, les parents n'étaient pas admis en classe, seuls les parents de la maternelle pouvaient rester devant les classes.

Après avoir entendu, deux candidates pour le poste d'ATSEM, informe du recrutement de Lydie HERNANDEZ, engagée sous contrat pour 1 an.

Fait part de ses horaires de travail : Lundi Vendredi de 8h à 13h, les Mardi et Jeudi de 8h à 13h et de 14h à 16h. Elle assure aussi la pause méridienne.

Rappelle que Laurinda MARQUES et Nelly ESCOFFIER, assurent également la pause méridienne.

Informe que cette année la cantine est au maximum de ses capacités d'accueil.

Puis fait prendre part des difficultés que va rencontrer l'Association Thuri'gones, qui annonce une démission de l'ensemble des membres du bureau.

Monsieur le Maire informe qu'une discussion aura lieu à ce sujet à la prochaine Assemblée Générale de l'Association.

UKOBA

Monsieur Michel MORLOT intervient pour informer les conseillers qu'une simulation d'incident sur le site UKOBA aura lieu entre le 5 et le 9 octobre prochains. Celle-ci entrainera l'activation de la sirène d'alarme.

Une mobilisation de toutes les infrastructures seront également présentes, et la circulation sera vraisemblablement déviée à cette occasion.

Un courrier sera adressé à l'ensemble des riverains du site relatant cet événement et les consignes à respecter.

Monsieur le Maire fait un aparté sur la distribution des capsules d'iodes qui pourraient être distribuées en cas de problème grave émanant de la Centrale du Bugey.

Informe que la commune de Saint Jean sera desservie par le Département via un relai entres mairies, et que seulement les communes dans un périmètre de 20 kms sont dotées en permanence de capsules d'iodes.

Monsieur MORLOT évoque aussi le sujet du plan communal de Sauvegarde.

REUNION PUBLIQUE

Au vu du contexte actuel et des directives sanitaires reçues, la réunion publique sera repoussée au mois de mars ou avril prochains.

CIMETIERE

Jean-Louis LAISSARD donne lecture du devis de Val Horizon, pour un désherbage du cimetière pour la somme de 838.53 TTC.

Le conseil municipal retient le devis.

La commission Cimetière réfléchit à son futur aménagement.

AMBROISIE

Hervé ODET relate un problème d'Ambroisie qui a été géré auprès des fermiers.

COMMISSION CHEMINS

La commission chemins, doit se réunir prochainement, pour étudier l'état des chemins et prévoir son entretien.

Jean-Louis informe que l'Entreprise Georges a occasionné quelques petits dommages sur la commune, qui sont réglés à ce jour.

Une demande de panneau «voie sans issue » est demandé à l'entrée du chemin de ligneux.

Un devis a été accepté pour faire enlever des branches d'arbres tombées le long de la route de Rancé, avec le renfort de Damien THENON, employé de la commune.

BASSIN EAU PLUVIALE

L'entretien du bassin d'eau pluviale situé vers le lotissement « le domaine des Pierres blanches » ne relève pas de la compétence de la CCDSV, mais bien de la commune.

L'entretien est à prévoir dans les meilleurs délais.

CHIENS ERRANTS ET CHATS

Monsieur le maire évoque le problème des chats errants et leur prolifération, une campagne d'information aura lieu.

Rappelle également qu'une amende de 450€ pourra être réclamée aux propriétaires des chiens qui ne cessent d'aboyer et qui feront l'objet d'une plainte en mairie.

Jean-Louis LAISSARD rappelle que les excréments des chiens doivent être ramassés par les propriétaires.

Mme LANTENOIS fait part d'une prolifération de rats vers les containers recyclage.

SYNDICAT DES EAUX :

Pierre VIRET donne un compte rendu de la réunion du syndicat des eaux. Précise qu'il serait bien de faire intervenir la dératisation, lors de la visite de la CCDSV

CCDSV

Martine PAQUIER et Elisabeth BAISE METRAL-GROGNET ont assistés aux réunions sur le tourisme et le patrimoine.

GENDARMERIE :

Monsieur le Maire informe qu'il faut faire le 17 en cas d'agression, et précise qu'il y a de plus en plus de maires qui sont agressés en cours de leur mandat.

Faire intervenir la gendarmerie qui verbalise.

COMMISSION JEUNESSE :

Un communiqué sur le conseil municipal réservé aux jeunes, sera prévu dans le prochain bulletin, et demande si la boîte mails, a été activée au nom du comité jeunesse.

COMMISSION ENVIRONNEMENT- PCAET :

Des ateliers de réflexions sont prévus tout au long de l'année, le premier aura lieu le 12 octobre de 9h à 12h30, il serait souhaitable qu'un deuxième élu se désigne pour renforcer les effectifs.

Des réunions seront prévues pour en informer la population.

DATES REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Monsieur le maire donne les dates des prochaines réunions du conseil municipal, à 20H
mardi 6 octobre, mardi 3 novembre, lundi 7 décembre.

LOTISSEMENT LE RUISSEAU

Mr Ribault donne une explication sur la problématique des eaux usées du futur lotissement, qui passeraient dans le réseau privé du lotissement le ruisseau.

Remarque qui a été faite sur le registre d'enquête publique du PLU, et dont les explications ont été rapportées auprès de Monsieur Jean-Paul SOLEILLANT.

En raison du regard situé sur la voie publique et du diamètre des tuyaux suffisant du lotissement le ruisseau, la CCDSV consultée n'a pas émis de réserve technique.

Informe qu'il reste en attente d'une réponse juridique.

Une réunion à l'attention de l'ensemble des colotis pourrait être envisagée.

Le démarrage des travaux de l'OAP est prévu début d'année 2022.

N'ayant plus de questions diverses à traiter,

Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures et 08 minutes